

Si vous n'êtes pas inscrit(e), vous n'existez même pas !

[vc_row padding_bottom=""][vc_column width="1/2?"][vc_single_image image="6652? img_size="full" alignment="center" style="vc_box_rounded" full_width="yes" box_shadow="yes" animation="animate-when-almost-visible" css_animation="top-to-bottom"][/vc_column][vc_column width="1/2?"][vc_custom_heading text="Ne vous abstenez pas... de vous inscrire.

Si vous n'êtes pas inscrit(e), vous n'existez même pas !"/>[/vc_column][vc_row][vc_row padding_top="0?"][vc_column][vc_column_text]Parmi les **abstentionnistes**, il y a ceux qui ne vont pas voter parce qu'ils ont piscine, ceux qui sont en vacances, ceux qui restent au chaud, ceux qui préfèrent déjeuner chez belle-maman (si, si !) et ceux qui font cela pour protester contre l'offre politique.

Les électeurs potentiels qui ne sont **même pas inscrits sur les listes électorales** sont pour la plupart des personnes de cette dernière catégorie. Ce ne sont pas des « j'm'en-foutistes » ; ce sont des dégoûtés de la politique ou plutôt dégoûtés des politiciens.

MAIS, autant les abstentionnistes font partie des statistiques, autant les personnes qui ne sont même pas inscrites sur les listes électorales font le jeu des politiciens car ils n'apparaissent même pas dans les sondages.

Ils sont transparents, pire ils n'existent pas.

Si vous n'êtes pas inscrits, VOUS n'existez pas !

Et cela arrange bien les politiciens !

En effet, si vous êtes inscrits et que vous n'allez pas voter, vous faites grimper le taux d'abstention et par là même baisser la légitimité de/des élu(s).

Tandis que, si vous n'êtes pas inscrits, **vous n'êtes pas compté dans les abstentionnistes** et, donc, vous ne faites pas chuter leur légitimité ?

Imaginez un président élu avec 10% de votants et 90% d'abstention...

Dans notre système actuel rien n'empêche que cela arrive un jour.

Alors, même si vous ne voulez pas voter pour des raisons qui vous sont propres et légitimes, inscrivez-vous !

Donnez-vous une chance de vous exprimer... ou non.

Après le 31 décembre 2016, il sera trop tard.

Et peut-être que votre voix pourrait faire la différence.

Vous pouvez faire la démarche en ligne pour certaines communes

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Sinon vous devez vous rendre dans votre mairie

Il faut vous munir des documents suivants :

- Pièce d'identité [récente](#) prouvant votre nationalité française (passeport ou carte nationale d'identité)
- *Si vous êtes devenu français récemment et que vous n'avez pas encore de papiers français : pièce d'identité d'origine (passeport ou carte d'identité) [récente](#) + une preuve de la nationalité (décret de naturalisation par exemple)*
- D'un [Justificatif de domicile](#)

Par ailleurs...

- L'agence de communication « La Secte » a lancé une initiative citoyenne : Influx, pour inciter les jeunes – et les moins jeunes – à s'inscrire sur les listes électorales : <http://www.la-secte.fr/influx/>
- L'association « Les Citoyens du Vote Blanc » n'incite pas à voter blanc mais présente des “**candidats du vote blanc**” aux différentes élections (présidentielles, législatives, européennes) afin de représenter les électeurs qui veulent voter blanc et voir leur voix ainsi comptabilisée.

[/vc_column_text][/vc_column][/vc_row]